

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 02 avril à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nelly LANGLOIS, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers.

Procurations : /

Madame Marie-Odile BELIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Repoussé au prochain Conseil.

Comptes financiers uniques

Suite à la panne ayant touché les finances publiques, ils n'ont pas pu être finalisés à temps. Leur vote est repoussé à une date ultérieure.

Contrat risques statutaire et protection sociale

Les contrats, négociés par le Centre de Gestion, pour les risques statutaires et la protection sociale complémentaire prévoyance, arrivent à leur terme en fin d'année. Le CDG engage une procédure de renouvellement de ces 2 contrats. Le Conseil donne son accord pour que le CDG puisse lancer la mise en concurrence.

Convention bibliothèque

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le renouvellement de la convention entre la bibliothèque communale avec la médiathèque départementale.

Travaux ONF

Après exposé du programme de travaux proposé par l'ONF, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les travaux de priorité 1 et partiellement ceux de priorité 2. Il décide de valider les devis de l'entreprise Buhler.

Motion de défense du SYDED

L'assemblée délibérante adopte, à l'unanimité, la motion de défense du SYDED, face au projet du gouvernant de transférer sa compétence au département.

Nettoyage et fleurissement du village

Le nettoyage et le fleurissement auront lieu le samedi 16 mai à partir de 09h00.

Questions diverses

- Une course cycliste passera dans le village le dimanche 19 avril.

- Le Conseil décide de ne pas donner suite aux demandes d'installation de camps scouts.
- Une permanence sociale aura lieu en Mairie le 1^{er} mardi du mois de 09h à 12h.
- Le Conseil souhaite mettre en place des après-midi récréatifs pour les retraités chaque 1^{er} mardi du mois en après-midi.
- Il est rappelé que les déchets de tonte ne doivent pas être mis dans les pâturages.
- Il est rappelé que les affouagistes doivent avoir abattu les arbres pour le 15 avril comme stipulé dans le règlement d'affouage.

Fait à ISSANS le 09 avril 2026

Le Maire
Nelly LANGLOIS

